



## **Appel à projets externes:**

### **Support financier pour projets dans le domaine de la lutte contre la drosophile du cerisier, *Drosophila suzukii***

#### **Principes et objectifs**

En 2015 le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé une motion qui demande d'intensifier la recherche dans le domaine de la lutte contre la drosophile du cerisier. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a mis la plupart des moyens financiers à disposition de la task force drosophile du cerisier ([www.drosophilasuzukii.agroscope.ch](http://www.drosophilasuzukii.agroscope.ch)) établie par Agroscope avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Le financement comprend une réserve, qui va être allouée sur concours à des partenaires nationaux. Les subsides soutiennent des projets développés et mis en œuvre en dehors de la task force drosophile du cerisier, mais en accord avec les objectifs généraux du projet. Les projets complètent et élargissent les activités de la task force drosophile du cerisier.

#### **Focus thématique, période de contribution et montant**

Les projets visant à la régulation à long terme des populations de la drosophile du cerisier dans les cultures de fruits à noyaux (cerises, prunes, abricots) seront accordés la préférence dans l'allocation des fonds. Les projets bénéficiant de ce soutien contribuent à la réduction des dégâts et aident à mieux comprendre l'écologie du ravageur. Les subsides sont accordés pour une durée maximale de deux ans (2019 et 2020). La somme disponible de CHF 150'000.-- sera utilisée pour soutenir 2-4 projets.

#### **Conditions**

Les personnes physiques qui exercent une activité de recherche et développement scientifique en Suisse sont habilitées à déposer une demande.

#### **Soumission des demandes et délai**

Les demandes décrivent les objectifs du projet et incluent les informations sur l'organisation du projet, la planification financière et un calendrier. Le formulaire de demande ad hoc doit être utilisé impérativement pour la remise de la demande. Les demandes peuvent être rédigées dans une langue officielle ou en anglais. Les demandes sont à envoyer en pièce jointe par e-mail à la cheffe du projet task force drosophile du cerisier, Dr. Dominique Mazzi ([dominique.mazzi@agroscope.admin.ch](mailto:dominique.mazzi@agroscope.admin.ch); Sujet: „Demande réserve drosophile“). Le délai pour le dépôt d'une demande est le 30 septembre 2018.

#### **Evaluation**

Après vérification formelle, les demandes de subvention seront évaluées par les membres de la direction du projet task force drosophile du cerisier avec la participation d'experts externes. Les requérants seront informés de l'octroi du subside avant la fin de décembre 2018.

#### **Rapports et divulgation**

Les bénéficiaires sont tenus de coordonner leurs projets avec les responsables des activités de recherche de la task force drosophile du cerisier et de les informer des résultats obtenus au moyen de rapports annuels d'avancement (pour les projets d'une durée de deux ans) et un rapport final. Au terme du projet, les données nécessaires pour une vérification doivent être divulguées et le matériel nécessaire à une répétition du projet doit être mis à disposition.